



## Heritage pour mes enfants

Par **matr1**, le **30/12/2014 à 19:50**

bonsoir . je suis divorcé et papa de 3 enfants que j ai eu avec mon ex femme . je vis actuellement en concubinage avec ma compagne . nous avons eu une petite fille qui a 3ans . nous venons d acheter un bien immobilier et j aurais voulu savoir comment va etre fait le partage a notre mort . sachant que je suis papa de 4 enfants mais de compagne differente et que ma compagne n en a qu une de moi . merci par avance

Par **janus2fr**, le **31/12/2014 à 09:57**

Bonjour,

Du point de vue de la succession, tous les enfants sont traités de la même façon.

Donc pour vous, vous avez 4 enfants qui hériteront de la même façon (sauf si vous en favorisez un par testament) et pour votre compagne, elle a un enfant qui héritera.

Par exemple, si le bien immobilier est en indivision 50/50, si vous décédez, vos 4 enfants se partagent la moitié de ce bien, si c'est votre compagne qui décède, c'est votre enfant commun qui hérite de sa moitié.

Par **toutankamon**, le **04/01/2015 à 17:13**

bonjour

je suis née d'un premier mariage. Ma mère s'est remariée alors que j'avais 4 ans et j'ai un demi frère suite à cette union. Notre père (puisque pour moi je n'en ai pas connu d'autre étant donné que mon père biologique a été tué à la guerre de 1944 alors que j'avais 6 mois) est dcd en février et nous a laissé un appartement. Comment va se passer le partage de ce bien?